

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL - BATNA LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BISKRA



Nº: 153/56/2018

Biskra le, 28/08/2018

Note d'information aux président de clubs

Extrait des articles 14 et 51 RG FAF.

domiciliation:

Le club sportif amateur doit être domicilié dans un stade dument homologué remplissant les conditions suivantes :

- 1) d'un terrain en tuf ou en gazon (naturel ou artificiels) en bon état pour les clubs de division honneur et pré-honneur.
- 2) le stade doit être entièrement clôturé par des murs.
- 3) le terrain de jeu doit répondre aux normes règlementaires de la loi une (1) doit être séparé de l'emplacement réservé au public par une clôture (barreaudage).
- 4) nettoyage entourage stade (cailloux-bouteilles plastiques....).

Les vestiaires

- les vestiaires (équipe locale visiteuse, arbitres) doit être conforme à la règlementation et convenables (avec porte mentaux -table –chaise –bancsdouches avec eau chaude et froide –WC répondant aux règles de l'hygiène.
 - Si les conditions ne sont pas remplies la ligue a le droit de programmer toutes rencontres dans un stade d'une autre localité homologuée par la ligue.

Salutations sportives

Le secrétaire général

SALAH LATIRI



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL - BATNA -LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BISKRA



N° :4.5..2/SG/2018

Biskra; le: 28/08/2018

Note Aux Présidents des Clubs

Objet : A/S évaluation technique des stades.

N°	Commune	Club	Horaire	DATE	Obsv
01	BRANIS	ESB	08H30	10-09-2018	
02	DJAMOURAH	JSD, ESD	10H00	10-09-2018	
03	EL OUTAYA	CRB EL OUTAYA	08H30	10-09-2018	*
04	EL HADJEB	JRBH	10H00	10-09-2018	
05	LICHANA	WABL	08H30	10-09-2018	
06	OURLAL	CCO	10H00	10-09-2018	
07	M'KHEDMA	USM -CSEB	08H30	10-09-2018	
08	LIOUA	CRB LIOUA	10H00	10-09-2018	
09	FOUGHALA	RSF-CRBF	08H30	10-09-2018	S
10	EL GHROUSS	MCEL-UEA	10H00	10-09-2018	
11	BESBES	AC BESBES	11H00	11-09-2018	
12	CHAIBA	CS CHAIBA	08H30	11-09-2018	
13	CHETMA	JA CHETMA	08H30	10-09-2018	
14	M'CHOUNECHE	NA M'CHOUNECHE	10H00	10-09-2018	
15	EL FAYDH	MBE FEYDH	09H00	10-09-2018	
16	Z.EL OUED	MZEO-NZEO	10H30	10-09-2018	
17	AIN NAGA	JSKAN	10H30	10-09-2018	
18	SIDI OKBA	JSSO	09H00	10-09-2018	
19	BISKRA	NJB	08H30	10-09-2018	
20	BISKRA	JEA	10H00	10-09-2018	

Les concernés par leurs présences lors de la signature du PV d'homologation (présences obligatoires):

- Président du club.
- Représentant APC ou DJS.
- Représentant des services de sécurités (gendarmerie ou la sureté nationale).
- Représentant de la protection civile.

Salutations sportives.

Le Secrét<mark>dire Géné</mark>ral

SALAH LATIRI